

[Ville de Fribourg](#) > [Postulats](#)

Publié le 23.02.2026

# Postulat n° 241 (2021-2026) - "Equiper la STEP de Fribourg d'une installation de captage de CO2"

L. Tinguely (PS), F. Yerly-Brault (Vert-e-s)

[Développement du postulat](#)

La Ville de Fribourg s'est fixé un objectif à la fois nécessaire et impérieux: réduire de moitié ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 1990, et atteindre la neutralité carbone en 2047. Malgré cette réduction massive des émissions de CO2, certaines d'entre elles resteront inévitables. C'est notamment le cas des stations d'épuration (STEP), qui continueront de générer des émissions résiduelles lors du traitement des eaux usées et des déchets. Celles-ci sont aujourd'hui responsable d'1% du CO2 libéré en Suisse.

C'est pourquoi le Groupe d'experts intergouvernemental sur révolution du climat (GIEC) recommande en principe le recours aux technologies de captage du CO2, en plein essor ces dernières années. Le recours à ces technologies est désormais intégré à l'ensemble des scénarios climatiques du GIEC visant une réduction significative des émissions.

A Genève, les Services industriels ont équipé l'une de leurs STEP d'une technologie de captage du CO2: environ 1'500 tonnes de carbone sont ainsi capturées et liquéfiées chaque année sur site, puis acheminées vers des recycleurs de matériaux de construction, où elles sont fixées dans le ciment pour plusieurs centaines de milliers d'années. A Zurich, la population s'est prononcée à 75% en faveur de l'installation d'un tel système au sein de l'usine d'incinération des boues d'épuration, permettant le stockage permanent de jusqu'à 25'000 tonnes de CO2 par an, soit l'équivalent de 6'250 allers-retours en avion entre Zurich et Los Angeles.

Au vu de ces exemples, les postulants demandent au Conseil communal d'étudier la possibilité d'équiper à leur tour la STEP de Fribourg d'une installation de captage du CO2, afin de contribuer concrètement à ta lutte contre le changement climatique et à la valorisation durable des déchets minéraux. Les éventuels risques et les opportunités de tels procédés feront également l'objet d'une analyse transversale afin d'examiner la pertinence de leur introduction sur la STEP communale. En évitant ces émissions, celles-ci seront comptabilisées comme une compensation de CO2, et la ville génère alors des émissions négatives.

Toutefois, les postulants mettent le Conseil communal en garde: la possibilité de générer des émissions négatives supplémentaires ne doit pas conduire à affaiblir les efforts en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

## État: Transmis

Déposé le 23.02.2026

Transmis le 28.05.2026

Liquidé le

## Personne(s) concernée(s)

[Léo Tinguely](#)[François Yerly-Brault](#)

## Thème(s)

Climat

Energie

## Autres postulats

[← Précédent \(N°240\)](#)[Suivant \(N°242\) →](#)[Signaler un problème sur cette page](#)